

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'OULLINS
DÉCISION DU MAIRE

N° D18_020

Objet : Transaction avec Mme et M. Berthillot - Remboursement des frais restés à leur charge dans le cadre des dégâts subis par leur véhicule en raison de la chute d'un arbre appartenant à la Ville

Le Maire d'Oullins,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 20171023_4 du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2017 donnant délégation au Maire ;

DECIDE :

Article 1 :

Le véhicule de Madame et Monsieur Berthillot a été endommagé le 6 mars 2017 en raison de la chute d'une branche du cèdre de l'école de la Glacière appartenant à la Ville. Après intervention de leur assurance, la franchise de 300 € est restée à la charge des époux Berthillot. Il a été convenu d'un commun accord et de manière exceptionnelle que la Ville prenne en charge cette somme afin de mettre fin au litige en cours.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal d'Oullins et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Publication dans le recueil des actes
administratifs n° le / /

Le Maire,
Clotilde POUZERGUE

Fait à Oullins, le 21 février 2018

**Le Maire,
Clotilde POUZERGUE**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

M. Mme BERTHILLOT Fabien
1 passage des vignes
69600 OULLINS

MAIRIE D'OULLINS	
19 FEV. 2018	
ORIGINAL (pour réponse) :	COPIES (pour infos)

Mme Elsa LEFRERE
M. Samuel VERGUET
Direction des affaires juridiques
Ville d'Oullins
Place Roger Salengro – BP87
69923 OULLINS Ccdex

18 Février 2018

Objet : Chute d'une branche d'arbre La Glacière
Réf : 17ASSRC02

Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 22 décembre 2017, qui nous propose un dédommagement financier pour le préjudice subi. Je vous remercie pour cette démarche qui ne vous était en aucun cas obligée, nous apprécions.

Nous vous remercions également d'avoir effectué un élagage conséquent du cèdre, pour notre sécurité et surtout celle des enfants de l'école La Glacière. Sachez que le voisinage direct (immeuble La Ramière) se sent soulagé.

Les dégâts sur notre véhicule ont été estimés à 592,64€. Ne pouvant faire effectuer les réparations à l'époque, à cause de la franchise appliquée, nous avons donc été dédommagés de 292,64€, franchise de 300€ déduite.

Le reste à charge est donc le montant de la franchise, soit 300€.

Je vous prie de trouver ci-joint le courrier de notre assureur du 14 avril 2017 qui nous informait de la somme versée et de la franchise déduite. Ci-joint également notre RIB comme demandé.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

PJ :

- Courrier assurance Macif du 14/04/2017
- RIB

Fabien BERTHILLOT





RHÔNE-ALPES

CS 30057
42165 ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX
Tél : 09 69 39 49 19
www.macif.fr

M. BERTHILLOT FABIEN

60 RUE DE LA GLACIERE

69600 OULLINS

Andrézieux Bouthéon, le 14 AVRIL 2017

Référence à rappeler :
171781224/LM575/LM575

Cher sociétaire,

En réponse à votre déclaration du 06/03/2017, nous avons le plaisir de vous informer que nous réalisons ce jour un virement de 292,64 € sur votre compte :

Banque : HSBC FR LYON BOURSE
Titulaire du compte : MLE COETSIER MR BERTHILLOT
IBAN : FR76 3005 6001 7001 7070 0209 629
BIC : CCFRFRPP

Ce montant tient compte d'une franchise de 300 €.

Nous espérons avoir répondu à votre attente, et vous prions de croire, Cher sociétaire, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Votre correspondante

KARINE GIRAUDON

Envoyé en préfecture le 08/03/2018

Reçu en préfecture le 08/03/2018

Affiché le

SLOW

ID : 069-216901496-20180221-D18_020-AU

HSBC 

Relevé d'identité bancaire

Code Bancaire
30056

Code Guichet
00170

Numéro de Compte
01707002096

Clé RIB
29

Code BIC
CCFRFRPP

IBAN (Identifiant International)
FR76 3005 6001 7001 7070 0209 629

Domiciliation
HSBC FR PARIS AGENCE P
M/M M. OU MME FABIEN BERTHILLOT

HSBC 

Relevé d'identité bancaire

Code Bancaire
30056

Code Guichet
00170

Numéro de Compte
01707002096

Clé RIB
29

Code BIC
CCFRFRPP

IBAN (Identifiant International)
FR76 3005 6001 7001 7070 0209 629

Domiciliation
HSBC FR PARIS AGENCE P
M/M M. OU MME FABIEN BERTHILLOT